

Votes nominatifs sur les motions

Une motion pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).

Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.

VOTES :

1. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- M. Dirk Van der Maelen au premier ministre sur « la procédure d'achat pour le remplacement des F-16 et le fonctionnement du ministre de la Défense » (n° 261)
- Mme Julie Fernandez Fernandez au premier ministre sur « le remplacement des F-16 décidé par le gouvernement » (n° 262)
- M. Georges Dallemagne au premier ministre sur « le remplacement des F-16 suite au débat intervenu en commission de la Défense avec le ministre de la Défense » (n° 263)

(développée en réunion publique de la commission de la Défense nationale du 22 mai 2018)

Trois motions ont été déposées (MOT 54 261/001)

- une motion de méfiance par Dirk Van der Maelen (sp.a) et Julie Fernandez Fernandez (PS)
- une motion de recommandation par Georges Dallemagne (cdH)
- une motion pure et simple par Koenraad Degroote (N-VA), Kattrin Jadin (MR), Richard Miller (MR), Philippe Pivin (PS), Luk Van Biesen (Open VLD) et Vincent Van Peteghem (CD&V)

La motion pure et simple est adoptée par 77 voix contre 53